

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Affaires Culturelles

Affaires Culturelles

REF : DAC2010006

Signataire : NL/HR

OBJET : Complément de subvention à l'association DIDATTICA pour le projet de "Jardin des fissures", œuvre éphémère de Land Art sur une friche du quartier du Landy.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 178 du conseil municipal du 15 juillet 2010,

Considérant l'intérêt que la municipalité porte sur le projet mené sur le quartier du Landy et notamment la nécessité d'accompagner les habitants dans la transformation de leur quartier,

Considérant que, pour la réalisation du projet de Land Art « le Jardin des fissures », il est nécessaire de verser un complément de subvention à l'association DIDATTICA, porteur financier et technique du projet, afin de permettre la pleine exécution du projet,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le maire à verser une subvention complémentaire au titre de l'accompagnement du projet de « Jardin des fissures » à l'association DIDATTICA, porteur du projet pour un montant de 3 000 euros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget communal au titre de subvention sur le chapitre 65.

service	imputation
705	6574

Pour le Maire

L'adjoint délégué